



17ème législature

Question N° : 2988	De M. François Piquemal (La France insoumise - Nouveau Front Populaire - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >terrorisme	Tête d'analyse >Abandon du projet du Musée-mémorial du terrorisme par l'État	Analyse > Abandon du projet du Musée-mémorial du terrorisme par l'État.
Question publiée au JO le : 24/12/2024		

Texte de la question

M. François Piquemal interroge Mme la ministre de la culture sur la décision soudaine d'annuler la création du Musée-mémorial du terrorisme, justifiée par des coupes budgétaires. Le Musée-mémorial du terrorisme est un projet de lieu mémoriel lancé en 2018, dont l'ouverture était prévue pour mars 2027. Il devait être aménagé sur la pente du mont Valérien, tout près du mémorial de la France combattante. Son objectif était de rendre hommage aux victimes du terrorisme dans le pays depuis 1974. Il devait entretenir la mémoire des attentats qui ont frappé la Nation et offrir aux plus jeunes des clés de compréhension par la transmission des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Ce projet était accompagné de la création d'une journée d'hommage aux victimes, célébrée le 11 mars pour la première fois en 2019. Cette mission était placée sous la tutelle de quatre ministères : ceux de la culture, de la justice, des armées et de l'intérieur. Elle s'est également concrétisée par une exposition intitulée Faire face au terrorisme, organisée et conçue par des collégiens et des lycéens, inaugurée le 15 octobre 2022. Néanmoins, ce projet nécessaire a été officiellement abandonné par l'État à la surprise générale, deux jours avant la motion de censure du 4 décembre 2024. Dans un communiqué, la mission de préfiguration du Musée-mémorial a annoncé que la décision avait été « prise unilatéralement, sans aucune consultation des responsables du projet ». L'État invoque des coupes budgétaires rendant impossible la finalisation du projet. Quel signal est alors envoyé aux associations de victimes et aux personnes touchées par les attentats meurtriers qui ont frappé le pays ? Cette décision intervient seulement un mois avant les commémorations des dix ans des attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher. Dans son discours de 2018, le Président de la République avait affiché clairement l'objectif du musée : « Pour se rappeler, pour se recueillir, pour faire histoire ». Ces priorités ont donc été délibérément mises de côté, au mépris des victimes. Le projet du musée-mémorial était d'intérêt public, visant à lutter contre l'obscurantisme et à mieux comprendre un phénomène historique et social complexe. Il permettait également d'établir des interconnexions avec d'autres structures mémorielles dans le monde, comme celles dédiées au 11 septembre 2001 à New York ou à la tuerie d'Utøya en Norvège. M. le député a été directement touché par cette décision : député de Toulouse, il avait plaidé de longue date pour l'installation d'une antenne du musée dans une ville marquée à jamais par les attentats de mars 2012, perpétrés par le terroriste islamiste Mohamed Merah dans une école confessionnelle juive. Des rencontres étaient prévues avec la direction du musée, mais cette décision soudaine de l'État a tué dans l'œuf cette initiative. M. le député interroge donc les véritables raisons de ce revirement, dommageable sur plusieurs aspects et décevant de nombreux enseignants, universitaires, artistes et intellectuels qui avaient demandé sa création dans une tribune adressée aux responsables politiques. Il souhaite qu'elle explicite la contrainte budgétaire invoquée et clarifie le processus ayant conduit à l'abandon inattendu du projet, sans consultation des douze associations de victimes associées à cette initiative.

